

# JUSTICE CGC

LE SYNDICAT DES DIRECTEURS ET DES GREFFIERS



Paris, le 10 novembre 2018

## COMPTE RENDU CAP DES DSG DES 8 ET 9 NOVEMBRE 2018

L'Administration a répondu point par point à notre déclaration liminaire.

Le directeur reconnaît qu'il y a de moins en moins de mutations mais cela ne serait pas dû à la réforme statutaire mais au manque de mobilité des collègues qui restent trop longtemps dans les mêmes fonctions au lieu de vouloir évoluer... Il estime que la réforme statutaire a modifié notre rôle en nous repositionnant et en nous offrant plus de responsabilités et plus d'agents à encadrer.

Nous n'avons évidemment pas la même analyse et constatons qu'il est de plus en plus difficile pour les candidats de retourner dans leur région d'origine et d'obtenir une mutation géographique, fonctionnelle ou un avancement en raison de la suppression de nombreux postes.

La revue des cadres permettra selon lui d'accompagner individuellement plus de 600 directeurs principaux et hors classe. Il précise que contrairement à ce que nous pensons, le but n'est pas d'inciter ceux-ci à demander des détachements.

Sur les détachements croissants, il considère que cela doit être perçu comme très positif car cela permet une montée en puissance des collègues qui reviendront ensuite en réintégration pour nous faire bénéficier de leur expérience...

En réalité, il apparaît plutôt que les collègues qui sont partis n'ont pas envie de revenir vu le manque de considération et de reconnaissance dont ils font l'objet ! Leurs compétences sont malheureusement bien plus valorisées et appréciées au sein d'autres ministères.

S'agissant de la fusion des TI et des TGI, la DSJ indique qu'il faudra accompagner les directeurs et les greffiers dans cette réforme puisqu'ils vont devenir chefs de service des TGI. Nous n'avons pas eu de réponse sur la possible suppression de la NBI pour ces collègues.

Syndicat JUSTICE CGC, 14 avenue de l'Opéra – 75001 PARIS

Tél. : 06.26.5949.63 – Mail : [justicecgc@orange.fr](mailto:justicecgc@orange.fr) – Twitter : [https://twitter.com/justice\\_cgc](https://twitter.com/justice_cgc)  
Facebook : <https://www.facebook.com/Justice-CGC-201863923480128/>

Il confirme qu'un délai de 2 ans sera imposé sur poste pour toutes les demandes y compris les demandes prioritaires. Nous déplorons une nouvelle fois cette décision arbitraire et contraire à la jurisprudence du Conseil d'État.

Des exceptions ont cependant été admises dans le cadre de cette CAP pour certaines situations individuelles et avec une prise de fonction différée, notamment et surtout lorsque le mouvement était dans l'intérêt de l'administration...

Sur les emplois fonctionnels : 14 postes ont été publiés.

Nous avons également examiné des recours évaluations. Nous pensons qu'il est scandaleux que les évaluateurs ne suivent jamais les avis émis par la CAP.

Pour les promotions à l'échelon spécial du grade de directeurs hors classe le seul critère retenu par l'administration est l'âge. Nous félicitons les promus.

Vous trouverez tous les résultats de cette CAP sur notre site internet.

Alban COTTRAY  
Expert

Élise COMPANYY  
Membre titulaire

**Syndicat JUSTICE CGC, 14 avenue de l'Opéra – 75001 PARIS**

Tél. : 06.26.5949.63 – Mail : [justicecgc@orange.fr](mailto:justicecgc@orange.fr) – Twitter : [https://twitter.com/justice\\_cgc](https://twitter.com/justice_cgc)  
Facebook : <https://www.facebook.com/Justice-CGC-201863923480128/>